

CONVOCATION A LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Le collège des bourgmestre et échevins invite les membres du conseil communal à se réunir dans la salle de conférence de la mairie à Berg en date du vendredi, 20 septembre 2024 à 08.30 heures pour délibérer sur le présent

ORDRE DU JOUR

Séance à huis clos (1 point) :

A. Affaires de personnel :

- a. Démission volontaire d'un fonctionnaire communal relevant du groupe de traitement B1.

Séance publique (33 points) :

1. Conseil communal et commissions consultatives :
 - 1.1. Autorisations d'ester en justice.
 - 1.2. Nomination de membres du Team « Fairtrade ».
 - 1.3. Fixation des lieux de célébration de mariages et de déclarations de partenariats civils.
 - 1.4. Répartition du congé politique supplémentaire.
2. Affaires de personnel :
 - 2.1. Demande en vue de la réduction du service provisoire d'un fonctionnaire communal relevant du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif.
3. Budget et finances :
 - 3.1. Fixation des taux de l'impôt foncier pour l'année 2025.
 - 3.2. Fixation du taux de l'impôt commercial pour l'année 2025.
 - 3.3. Acquisition de terrains agricoles :
 - 3.3.1. Diminution d'un crédit du budget 2024 (4/612/221312/18019).
 - 3.3.2. Crédit supplémentaire à un article du budget 2024 (4/411/221100/99001).
 - 3.4. Modifications budgétaires 2024.
4. Devis et décompte de travaux :
 - 4.1. Mise en place d'une installation photovoltaïque sur la toiture du centre culturel à Olingen :
 - 4.1.1. Diminution d'un crédit (4/612/221312/18019)
 - 4.1.2. Nouveau crédit et création d'un nouvel article.
 - 4.1.3. Nouveau devis.
 - 4.2. Approbation d'un décompte de travaux extraordinaires
5. Conventions :
 - 5.1. Conventions tripartite 2024, concernant les services d'éducation et d'accueil.
 - 5.2. Convention de collaboration avec Zitha Senior S.A. concernant le projet « santé mentale ».
 - 5.3. Convention 2024 relative au « Club Senior / Club Aktiv plus – Syrdall ».
 - 5.4. Convention 2024 relative au « Club Senior / Club Aktiv plus – An der Loupescht ».
6. Actes de vente, d'échange et d'acquisition :
 - 6.1. Acte de vente concernant des terrains sis au lieu-dit « Auf der Werkspreit » à Mensdorf.
7. Contrats :
 - 7.1. Bail abordable concernant un logement (a) sis 1, rue de Roodt/Syre à Olingen.
 - 7.2. Bail abordable concernant un logement (b) sis 1, rue de Roodt/Syre à Olingen.
 - 7.3. Bail à ferme concernant des parcelles inscrites au cadastre de Roodt/Syre au lieu-dit « Rothoicht ».
 - 7.4. Bail à ferme concernant une parcelle inscrite au cadastre de Betzdorf au lieu-dit « Rothoicht ».
 - 7.5. Contrats de concession de sépulture.
8. PAG / PAP / Lotissements:
 - 8.1. Demande de prorogation du délai de réalisation du lotissement « route de Luxembourg », sis à Roodt/Syre.
 - 8.2. Modification ponctuelle de la partie écrite du PAG concernant l'article 20 « Zone d'aménagement différé ».
9. Droit de préemption :
 - 9.1. Confirmation de l'exercice du droit de préemption concernant des terrains sis au lieu-dit « Vor der Stir » à Mensdorf.

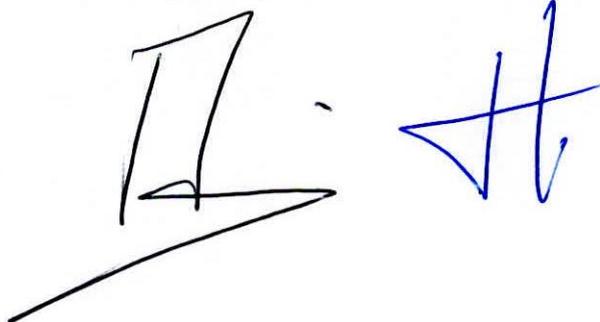
10. Règlements communaux :
 - 10.1. Fixation des prix des futurs événements culturels au « SYRKUS » à Roodt/Syre.
 - 10.2. Modification du règlement relatif au « Second Hand Corner ».
 - 10.3. Règlements de circulation.
11. Conseil communal – Point ajouté sur demande d'un conseiller communal :
 - 11.1. Introduction d'un budget participatif.
12. Informations aux membres du conseil communal.
13. Rapports des représentants auprès des différents syndicats.
14. Questions aux membres du collège des bourgmestre et échevins.

Berg, le 16 septembre 2024.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre,

Le secrétaire communal,

The image shows two handwritten signatures. The first signature on the left is written in black ink and is highly stylized, consisting of several sharp, angular strokes. The second signature on the right is written in blue ink and is also stylized, featuring a prominent vertical stroke and a horizontal crossbar.